

ALLOCUTION
A L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE
LA FACILITÉ AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE

M. DONALD KABERUKA,
Président de la Banque Africaine de Développement

TUNIS, 29 juin 2009

Bonjour et bienvenue à Tunis. Merci d'avoir pris de votre temps pour être parmi nous aujourd'hui. Mes remerciements vont plus particulièrement à ceux et celles d'entre vous qui ont parcouru de longues distances pour venir se joindre à nous, à cette assemblée constitutive de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF).

Que de chemin parcouru depuis que l'idée de créer la Facilité a germé et que la proposition en a été avalisée par notre Conseil d'administration en avril 2008 ! De sorte qu'à la date du 15 décembre 2008, ce ne sont pas moins de 28 pays et une organisation internationale qui avaient ratifié les statuts de la Facilité, leur permettant ainsi d'entrer en vigueur.

Et de nombreux autres pays sont en voie de le faire. Avec cette assemblée constitutive, objet de votre présence, la Facilité deviendra opérationnelle. Je voudrais vous remercier tous et toutes, de la Banque comme de l'extérieur, qui avez rendu cet aboutissement possible. Je tiens plus particulièrement à dire merci à plusieurs pays donateurs qui ont exprimé leur soutien et fait part de leur volonté de nous accompagner dans cet effort.

Cela dit, il m'apparaît nécessaire de revenir en arrière et s'interroger sur l'opportunité d'un nouvel organisme, alors qu'il en existe déjà de nombreux autres, dotés de moyens financiers souvent insuffisants, et de mandats qui s'enchevêtrent.

Notre réponse à cette interrogation est, sans équivoque, affirmative. Certes la structure et les processus de la Facilité sont perfectibles, mais sa vocation et sa raison d'être ne souffrent aucune ambiguïté.

Il s'agit de fournir à nos pays un soutien qui leur permette d'éviter des prestations de conseils qui laissent à désirer et d'obtenir des conseils juridiques avisés. Il s'agit de permettre à ces pays de bénéficier d'un traitement équitable et de jouir pleinement de la valeur de leurs ressources.

Après tant d'années d'efforts de la part des pays africains et de la communauté internationale pour ramener la dette à des niveaux supportables, rien ne doit être fait pour compromettre ce résultat.

Beaucoup a été fait dans le cadre de l'initiative PPTE, de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et du Club de Paris. La présente initiative vient combler un vide important. Je comprends parfaitement que tous ces efforts de désendettement n'ont pas entièrement résolu l'énigme du « financement du développement », mais ils constituent un élément vital.

Les fonds voutours affichent des attitudes de refus incompatibles avec cette volonté de la communauté internationale de rendre la dette soutenable ; c'est ainsi qu'ils font leur proie des États surendettés en rachetant leurs dettes avec des décotes énormes sur le marché libre avant d'en recouvrer la pleine valeur à travers des poursuites judiciaires, et en refusant de participer à des restructurations volontaires.

Nous avons tous assisté, impuissants, dans le passé, à des pressions incroyables exercées par ces fonds sur des pays sans beaucoup de moyens de soutenir de tels procès, et qui ont fini par échouer face à des négociations inégales.

L'ASLF fournira un appui en cas de besoin et sur demande. La Facilité est une émanation de la Banque, mais elle en est indépendante. Elle ne sera pas partie à des procès. Elle ne fera qu'assurer le renforcement des capacités si celles-ci sont en cause et si on le lui demande.

Mais sa vocation ne se limite pas à ce soutien face aux fonds voutours ; elle embrasse aussi la soutenabilité de la dette et la durabilité du développement au sens plus large.

Pendant les cinq dernières années, et rien qu'en Afrique subsaharienne, la valeur des exportations de produits de base s'est établie à 120 milliards de dollars en moyenne par an, soit près du quart du PIB de la région, même avec le récent recul des prix du pétrole et des produits minéraux. Tout le problème reste de faire en sorte que ces ressources profitent pleinement aux pays.

Pour qu'il en soit ainsi, quelques préalables doivent être remplis. Nous sommes encore loin de comprendre comment le faire, mais des progrès sont d'ores et déjà faits sur des aspects comme :

- la gouvernance
- la transparence
- l'efficacité des dépenses publiques
- la gestion du syndrome hollandais, etc.

Ces progrès doivent être complétés par des initiatives visant à :

- obtenir un meilleur traitement dans les contrats, c'est-à-dire que les contrats doivent être équitables à tous et conformes aux meilleures pratiques ; ils doivent, dans la transparence, permettre au pays de tirer parti de ses ressources, tout en assurant un retour sur investissement approprié.

Comme l'a dit Paul Collier, un des plus grands experts dans ce domaine, la solution réside dans la négociation des régimes fiscaux, des redevances, du partage des bénéfices, et d'autres aspects de ce genre, et par-dessus tout, dans l'obtention d'un traitement équilibré lors de la vente initiale des droits. Vous vous rappelez sans doute, qu'il a même proposé un système de vente aux enchères de ces droits.

Les frustrations nées du manque d'équilibre dans les contrats sont parfois cause d'instabilité dans le monde des affaires, et même de tensions sociales et politiques. Nous avons été témoin d'une vague de renégociations et même d'annulations pures et simples de nombreux contrats dans l'industrie extractive, parce que les pays en question n'avaient pas bénéficié de services efficaces de conseils juridiques indépendants et dynamiques, avant de signer les contrats.

C'est ainsi qu'en 2006/2007, la Commission de révision des contrats au Libéria annulé 27 concessions. En 2007, la République démocratique du Congo a classé plus de 60 accords de concession pour renégociation. En 2008, le gouvernement guinéen a maintes fois menacé d'annuler des concessions dans le secteur minier.

Cela dit, je ne veux nullement sous-entendre que la faiblesse des capacités et les négociations inégales sont la seule cause des mauvais contrats. Il y en a sans d'autres, liées à la gouvernance et aux comportements dictés par la recherche de la rente, qui ont effectivement causé d'énormes difficultés dans le passé.

Mais l'existence d'une facilité comme celle-ci, accessible pour les pays membres, sera une arme de plus dans notre arsenal de recherche d'équité par la gouvernance et d'assainissement du climat des affaires.

J'attends avec impatience la mise en service de la Facilité par l'Assemblée constitutive aujourd'hui, et l'adhésion de nombreux autres membres.

Au moment où nous sommes occupés à gérer les séquelles de la faillite de la gouvernance d'entreprise à l'échelle mondiale, une initiative comme celle-ci mérite notre soutien.

Je suis certain que nous apprendrons au fur et à mesure que nous avancerons et que, le moment venu, nous procéderons aux améliorations nécessaires pour renforcer au mieux la capacité de l'ALSF à apporter son concours pour assurer la soutenabilité de la dette et la viabilité budgétaire de nos pays et instaurer un climat d'affaires plus sain.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie, une fois de plus, d'être venus.